

APPEL À CANDIDATURE 2026

ZOOM PHOTO EN COUSERANS



Programme d'expositions photographiques
dans les médiathèques



1. Le Contexte

Le Zoom Photo est un programme d'expositions sur l'ensemble du Couserans, dans les médiathèques, au Château de Seix et dans le Bus – espace culturel mobile et en lien avec le Lum Festival. Il est initié par l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans et coordonné par l'association Autres directions et le Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Il se développera en 2026 selon plusieurs axes :

- Dans les médiathèques : Valorisation et accompagnement de photographes ariégeois (ou « liés » à l'Ariège).
- Au Château de Seix : Valorisation du travail de photographes émergents, invités en résidence sur le territoire.
- Dans Le Bus – espace culturel mobile : Valorisation du photographe associé à la programmation annuelle de l'association Autres directions.
- A Seix, lors du Lum Festival, qui rassemblera des expositions, des performances musicales et artistiques, des rencontres professionnelles et des actions d'éducation à l'image et qui permettra de mettre en avant les photographes sélectionnés dans le cadre du présent appel à candidature, lors d'une soirée de présentation de leur travail.

2. L'appel à candidature et le programme d'expositions

Cet appel à candidature porte sur le premier axe, dont l'objectif est d'accompagner des photographes ariégeois ou nourrissant des liens avec l'Ariège (lieu d'inspiration ou de résidence), en leur permettant d'exposer dans 7 médiathèques « têtes de réseau » du Couserans.

Ce programme en médiathèques répond aux objectifs suivants :

- Valorisation de la jeune création photographique sur le département
- Développement d'actions de médiation entre le public et les photographes
- Accompagnement des photographes vers une professionnalisation
- Développement territorial dans le domaine des arts visuels et de la photographie

Ce programme se décline en différentes possibilités d'exposition dans 7 médiathèques du réseau de lecture.

Depuis 2025, le réseau de lecture publique et l'association Autres directions, ont fait évoluer le format de ce programme, qui se déroule à présent sous la forme d'un « Printemps de la photo » au mois d'avril-mai-juin (et non plus tout au long de l'année). Le but de ce changement est de créer une dynamique concentrée sur un temps fort, en lien avec la programmation photo de la Communauté de Communes et le Lum Festival, porté par les acteurs de l'ADECC.

Les médiathécaires portent aussi une réflexion sur la diversité des formats de monstration possible des œuvres sélectionnées, au-delà de la simple exposition dans son sens le plus classique, offrant parfois plus de visibilité sur les travaux des photographes sélectionnés. Ces formats seront étudiés en fonction de chaque médiathèque et de chaque photographe. En effet, la typologie des locaux étant très variée, les possibilités de présentation des œuvres et de scénographie le sont aussi. C'est pourquoi, chaque projet au sein de chaque médiathèque est à construire sur mesure avec l'artiste sélectionné par le jury.

En réponse à cet appel à candidature, 7 photographes seront donc sélectionnés pour montrer leur travail dans un de ces lieux et participer à une rencontre avec les habitants / abonnés

Pour ceux d'entre eux qui le souhaitent, des temps d'accompagnement à la professionnalisation de leur travail seront proposés par l'association Autres directions dans le cadre du Lum Festival organisé à Seix au mois de mai (cf. article 9).

Un coup de cœur sera attribué par le jury à l'un des photographes. Le travail du photographe nommé comme « coup de cœur » sera mis en avant durant le Lum Festival.

Les 7 photographes sélectionnés seront invités au Lum Festival, qui se tiendra à Seix en mai 2026 (dates encore non arrêtées). Ce sera pour celles et ceux qui le souhaitent, l'occasion de participer à des rencontres professionnelles autour de la photographie et participer au seul événement photographique professionnel de leur département.

3. La thématique : « Zones de confluence »

« **Faire ensemble et être en lien** » sera le leitmotiv de la programmation de territoire Zoom photo sur trois ans, de 2024 à 2026, pas seulement pour les expositions en médiathèque mais aussi dans le cadre de la programmation du Bus – espace culturel mobile et celle du Lum Festival. A travers ce fil conducteur, l'objectif est d'impulser une dynamique culturelle, sociale et environnementale au sein de cette programmation mais aussi plus largement pour le territoire.

« Zones de confluence » est donc l'intitulé qui illustrera en 2026 cette dynamique.

Plus précisément, il s'agit de porter une attention particulière à l'idée de « croisements », comme autant d'endroits dans lesquels les humains - et le vivant en général - ne peuvent faire autrement que de se rencontrer. Là où nous ne pouvons qu'être en lien et faire ensemble. Il s'agit d'explorer ces zones d'intersection, dans ce qu'elles engagent de tensions et de mouvements, de confrontations et de conciliations. Pour cela, il s'agit de décliner ce fil conducteur en plusieurs thématiques, comme autant de « lieux de croisement » possibles : **le travail, le vivant, le genre et la place des images dans nos sociétés contemporaines, seront les grands axes thématiques** à partir desquels il sera proposé aux photographes invités de travailler.

Il s'agit donc pour les photographes souhaitant répondre à ce présent appel à candidature, de se positionner plus spécifiquement sur une des thématiques, même si une démarche plus transversale peut aussi être envisagée.

NB : Les projets sélectionnés en priorité seront ceux qui s'inscriront de manière singulière dans cette ligne artistique et thématique, qui est à appréhender dans son sens le plus large, englobant tout autant les pratiques documentaires que plus plasticiennes, à partir du moment où elles affirment une démarche artistique.

4. La candidature

Peuvent participer, tout photographe amateur ou confirmé, résidant ou ayant un lien fort avec le département de l'Ariège.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique (portfolio) présentant la production du photographe dans son ensemble (travail réalisé ou en cours).
- Une ou deux séries photographiques répondant à la thématique « Zones de confluence ». **NB : ces séries ne doivent pas dépasser 20 images maximum chacune et sont à transmettre soit sous forme de portfolio PDF, soit en JPEG sous forme d'envoi Wetransfer en portant une attention au poids des images adapté à une transmission**

internet.

- Une lettre d'intention décrivant la proposition d'exposition et incluant une présentation de la/les séries photographiques proposées.
- 2 visuels en HD qui serviront à la communication des expositions, dont un qui sera destiné à une affiche A3 au format vertical 30x40cm.

NB : Le respect de ces éléments de candidature est obligatoire, afin de faciliter la lecture du travail de chaque photographe et la sélection des dossiers.

NB : La candidature attendue ne nécessite pas forcément pour le photographe de produire une nouvelle série d'images spécifiquement pour cet appel à projet. Les séries déjà réalisées par le photographe sont tout à fait acceptées, le caractère nouveau ou ancien de la production présentée, n'étant pas un critère qui influencera le comité de sélection.

NB : L'équipe du Zoom photo réalise la communication pour l'ensemble du programme, ainsi qu'une affiche « type » par exposition qui ne pourra être personnalisée. C'est pourquoi l'envoi en HD de 2 visuels de communication dont 1 au moins au format vertical 30x40 est très important pour faciliter la démarche graphique et répondre au mieux aux exigences de communication de tous. Dans le dépliant, un visuel en format « vignette » sera accompagné du titre et d'un extrait du texte présentant la série, envoyée par chaque photographe lors de sa candidature.

L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 23 novembre 2025 inclus, uniquement par mail, à l'adresse suivante : zoom.photo@couserans-pyrenees.fr
Spécifier dans l'objet : *Appel à projet Zoom Photographique / Médiathèques*

5. Livrables attendus et financement

Chaque photographe devra présenter une ou deux séries de photographies répondant au fil conducteur « Zones de confluences », via un (ou plusieurs) des questionnements thématiques précités. Le jury décidera pour quel lieu d'exposition, il le sélectionne :

Sera attribué à chaque photographe un honoraire de droits d'exposition de 500€. Les coûts de production éventuels des images sont à la charge du photographe, par ailleurs, si celui-ci en fait la demande, au lieu de bénéficier d'un honoraire d'exposition, l'organisateur peut prendre en charge directement ces coûts de production, pour un montant ne dépassant pas les 500€.

Chaque photographe fournira également en amont de l'exposition un diaporama au format numérique de sa série, qui pourra être visionné lors de rencontre avec le public, mais aussi dans le cadre du festival Zoom photo.

6. Droit d'auteur

En accord avec le code de la propriété intellectuelle (article L111-1), les tirages appartiennent au photographe à qui ils sont restitués en fin d'exposition. Aussi pour donner un cadre juridique au projet, **un contrat de cession de droits de représentation sera signé entre photographe et organisateur.**

7. Diffusion

Les expositions se dérouleront dans les médiathèques têtes de réseau suivantes : Massat, Seix, La Bastide-de-Sérou, Lorp-Sentaraille, St Giron, Fabas et Castillon-en-Couserans.

La durée d'exposition est de 2 mois.

Le programme d'exposition du Zoom photographique se déroulera donc sous le nouveau format d'un « Printemps de la photo » en avril-mai-juin 2026. Suite à la commission de sélection, les lieux et les dates précises d'expositions seront annoncés aux photographes sélectionnés.

8. Engagements des parties prenantes

Les photographes s'engagent à mettre à disposition la série d'images exposée selon le calendrier déterminé et à réaliser le montage de l'exposition avec un agent de la médiathèque. Ils s'engagent aussi à mener une rencontre avec le public, rencontre qui peut prendre des formes variées : vernissage, discussion, visite scolaire, atelier photo, etc. Ils s'engagent également à fournir un diaporama numérique en HD de la série exposée. L'ensemble des modalités de cet engagement est à fixer en amont dans le cadre d'échanges avec chaque médiathèque et l'association Autres directions.

Le réseau de lecture publique s'engage à mettre à disposition ses lieux et son personnel pour accueillir l'exposition et le photographe, assurer la communication et la présentation aux publics ainsi que d'organiser un programme de rencontres, médiations et/ou d'actions culturelles, en lien avec l'exposition et le photographe.

L'association Autres directions s'engage à rémunérer les photographes (sur présentation de facture), ainsi qu'à garantir le bon fonctionnement général du programme. Elle est aussi référente en matière de besoin d'accompagnement des photographes sur le plan professionnel, autant d'un point de vue artistique qu'administratif.

8. Sélection

Un comité de sélection analysera les candidatures. Il sera composé :

- Du groupe d'acquisition « arts »,
- Des responsables des médiathèques ainsi que de la Cheffe du réseau de lecture,
- De la responsable de l'Association Autres directions.
- De membres de l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans,
- De la directrice du Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.
- Ainsi que d'un photographe professionnel invité dans le cadre de la saison 2025.

L'analyse des candidatures se fera sur la base des critères suivants :

- Lieu de résidence en Ariège ou lien fort avec le département.
- Capacité à soulever des questionnements en lien avec la thématique « Zones de confluence ».
- Originalité et intention artistique de la démarche photographique*.
- Respect des éléments demandés pour la candidature.

* Sont prises en compte toutes démarches photographiques, plasticiennes autant que documentaires, dans la mesure où elles affirment une intention artistique, c'est-à-dire qu'elles portent un intérêt fort

pour le médium photographique. En effet le médium photographique ne doit pas être seulement un moyen pour servir un propos mais doit être au cœur des enjeux de la production. Pour mieux appréhender ce critère, possibilité de se référer aux ouvrages du fonds photo réparti sur l'ensemble des médiathèques du territoire.

9. Accompagnement professionnel par l'association Autres directions

L'association Autres directions s'engage auprès des photographes sélectionnés qui le souhaitent, à réaliser dans le cadre du Festival Zoom photo 2025, un accompagnement professionnel consistant en :

- Une réunion d'information en présentiel ou distanciel rassemblant les 7 photographes et les médiathécaires, pour une présentation complète du programme et un temps questions-réponses aussi bien sur la démarche artistique, que sur des éléments plus administratifs ou logistiques.
- Une demi-journée de lecture de Portfolio, afin de permettre aux photographes de rencontrer des professionnels de l'image en région Occitanie pour des retours constructifs et bienveillants sur leur production.
- Des tables rondes et des rencontres avec des photographes, ouvertes à tous dans le cadre de la programmation du festival.

10. Calendrier

- Lancement de l'appel à projet : **Vendredi 26 septembre 2025**
- Limite de dépôt des candidatures : **Mercredi 31 décembre 2025 à minuit**
- Réunion du comité de sélection : **mardi 9 décembre** (le jury se donne une semaine après cette date pour donner un retour aux photographes)
- Montage et ouverture des expositions : **A partir de début avril, 2026, dates à préciser avec chaque médiathèque.**

* Crédit photographique - visuel de couverture : Joseph Gallix, Résidence de territoire en Couserans 2025/2026.

L'ADECC est soutenue pour ce programme la Région Occitanie, le Département de l'Ariège et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

